

BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR 2026

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES

12 décembre 2025

1. Ce document présente le projet de budget de fonctionnement de l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD) pour 2026, qui correspond à la deuxième année du Plan stratégique 2025-2028 et du Plan de gestion 2025-2026.
2. L'objectif global du projet de budget est de conserver la stabilité financière de l'Organisation, ainsi que sa capacité à réaliser sa mission, tout en investissant dans des domaines clés pour bâtir les fondations de la croissance future.
3. Le Budget de fonctionnement 2026 a été élaboré dans un environnement géopolitique instable, marqué par des évolutions majeures en matière d'aide au développement, une insécurité accrue et une complexité opérationnelle dans plusieurs pays où intervient l'OIDD. Dans ce contexte, le projet de budget a été préparé pour optimiser la capacité de l'Organisation à promouvoir des solutions fondées sur l'état de droit, qui aident les pays à surmonter leurs difficultés et à progresser sur leurs priorités en termes de développement, tout en mobilisant un soutien politique et financier pour l'état de droit.
4. Suite à la diminution de son portefeuille de programmes en 2025, l'OIDD a appliqué plusieurs mesures d'économies, notamment limiter le recrutement, réduire les dépenses non obligatoires et minimiser les trajets. Le projet de budget de fonctionnement pour 2026 repose sur ces mesures, en prévoyant de nouvelles économies avec une baisse et une optimisation des coûts pour atteindre globalement 30 % de moins qu'en 2025.
5. Avec cette enveloppe réduite, le projet de budget réattribue également des ressources pour favoriser les investissements dans des domaines essentiels à la mise en œuvre de notre Plan stratégique, tels que l'innovation numérique, les environnements propices à la croissance économique, l'élaboration d'approches régionales, et le renforcement du démarchage stratégique de donateurs, en vue de diversifier et renforcer notre base de financement et de mettre à jour nos systèmes et nos infrastructures en technologies de l'information et de la communication (TIC), afin d'accroître l'efficacité, la transparence et la reddition de comptes.
6. Le Budget est basé sur les résultats et aligné sur le Plan de gestion 2025-2026 à des fins de transparence financière et de reddition de comptes.
7. Le Budget de fonctionnement contient aussi des prévisions indicatives pour 2027, à titre informatif. Bien que le projet de budget pour 2026 soit détaillé dans les parties suivantes, les chiffres de 2027 constituent une cible préliminaire qui sera ajustée en 2026. L'approbation de l'Assemblée n'est sollicitée que pour le budget de 2026.

8. L'OIDD continuera à surveiller les répercussions financières des facteurs externes, y compris les changements dans l'environnement de travail et les priorités des donateurs, et apportera les ajustements nécessaires.
9. Au vu de l'actuelle situation financière globale, plutôt incertaine, et du calendrier de soumission, le Budget est fondé sur plusieurs hypothèses. Les résultats réels seront soumis à variation en 2026.
10. Les plus importantes estimations et constatations concernant les chiffres de 2026 sont résumées ci-dessous et détaillées dans les parties correspondantes :
 - La hausse des revenus non soumis à restriction reflète la hausse des contributions de plusieurs Parties membres. L'OIDD remercie tout particulièrement la Suède pour l'augmentation significative du nouvel accord pluriannuel. Nous discutons actuellement avec les Pays-Bas en vue de renouveler notre partenariat stratégique concernant un financement non soumis à restriction, et espérons conclure un nouvel accord pluriannuel pour début 2026.
 - L'estimation des revenus soumis à restriction issus des programmes repose sur les données disponibles au 31 août 2025 et suit une approche prudente au vu des environnements instables, tant sur le plan politique que sur le plan sécuritaire, dans plusieurs pays où intervient l'OIDD, ainsi que des inquiétudes financières mondiales.
 - Nous avons réduit le nombre de projets institutionnels et redéfini leur ordre de priorité pour nous concentrer sur des initiatives visant à renforcer le démarchage stratégique, en vue de diversifier notre base de financement et de mettre à jour nos principaux systèmes et processus à des fins d'efficacité, de transparence et de reddition de comptes. Une petite modalité catalytique de financement sera utilisée pour permettre l'allocation de ressources flexibles en amont, afin de tester des approches innovantes, de réagir rapidement aux priorités émergentes, d'accélérer l'impact dans les domaines stratégiques, et de débloquer des investissements de donateurs plus importants et à plus long terme. Ces mesures se reflètent dans une hausse globale de 40 % du montant alloué aux projets institutionnels, couvert en partie par le report des fonds de 2025.
 - Le budget des activités institutionnelles est réduit de 40 %, témoignant des efforts continus de l'OIDD pour appliquer les mesures d'économies adoptées en 2025 et pour accroître la rentabilité et l'efficacité organisationnelles.
 - Les frais de personnel ont baissé de 20 %, comprenant une diminution de 10 % du nombre de postes rémunérés sur les frais de base, et de nouvelles économies obtenues grâce à plusieurs mesures comme la réorganisation des effectifs, la limitation du recrutement et la suspension de l'augmentation des salaires, ainsi que la mise en œuvre des conclusions des enquêtes menées sur les salaires en 2024.

- Les frais de bureau reflètent les conséquences de l'inflation sur le prix de l'eau, de l'énergie et d'autres services administratifs, des licences de TIC et des adhésions, observées en 2025.
- Les dépenses d'investissement de l'OIDD proposées pour 2026 restent au même niveau qu'en 2025.

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉ

Le tableau 1 présente une vue d'ensemble du Budget de fonctionnement proposé pour 2026, comparé au budget approuvé pour 2025. Des explications supplémentaires sont fournies dans les parties correspondantes.

Tableau 1. Budget de fonctionnement pour 2026 (en milliers d'euros)

	Budget approuvé 2025	Prévisions 2025	Écart budget 2025	Projet budget 2026	Écart budget approuvé 2025*	Cible budget 2027
REVENUS						
Revenus non soumis à restriction	11.150	11.860	6%	11.600	5%	11.600
Revenus soumis à restriction issus des programmes	39.300	32.800	-17%	25.000	-35%	30.000
Total des revenus	50.450	44.660	-11%	36.600	-30%	41.600
DÉPENSES						
Activités directes des programmes	34.750	28.877	-17%	22.650	-35%	26.400
Projets institutionnels	1.800	800	-56%	2.550	40%	1.800
Activités institutionnelles	1.650	825	-50%	1.000	-40%	1.100
Frais de personnel	11.200	10.000	-11%	9.200	-20%	10.000
Frais de bureau (amortissement compris)	2.100	2.000	-5%	2.200	5%	2.300
Total des dépenses	51.500	42.502	-17%	37.600	-30%	41.600
Résultat opérationnel net	-1.050	2.158		-1.000		0
Montant des projets instit. Reporté	800	800		1.000		-
Fonds opérationnel inclus dans les dépenses liées aux activités directes des programmes	250	15		-		-
Estimation du solde des projets instit. reporté en 2026	-	-1.000		-		-
Résultats des activités (y compris montants reportés)	0	1.973		0		0

*Pourcentages arrondis

2. APERÇU DES REVENUS

11. L'OIDD anticipe environ 36,6 millions de revenus en 2026, dont 11,6 millions d'euros de contributions non soumises à restriction et 25 millions d'euros de revenus soumis à restriction issus des programmes.

12. Au vu de l'approche prudente adoptée pour élaborer le budget, et conformément au Plan de gestion 2025-2026, l'OIDD priorisera les efforts qui visent à élargir et diversifier sa base de donateurs, afin de réaliser le Plan stratégique.

2.1 Revenus non soumis à restriction

13. En 2026, les revenus non soumis à restriction devraient atteindre environ 11,6 millions d'euros, soit une hausse de 5 % par rapport au budget approuvé pour 2025. Cette augmentation traduit les contributions accrues de plusieurs Parties membres, dont une hausse significative du nouvel accord pluriannuel

conclu avec la Suède. L'OIDD discute aussi actuellement avec le gouvernement néerlandais en vue de renouveler notre partenariat stratégique pour un financement non soumis à restriction, et espère conclure un nouvel accord pluriannuel pour début 2026.

2.2 Revenus soumis à restriction issus des programmes

14. Les revenus soumis à restriction issus des programmes devraient atteindre 25 millions d'euros en 2026, contre 39,3 millions dans le budget 2025, soit une baisse de 35 %.
15. Avec un portefeuille réduit et d'autres facteurs externes imprévisibles, il est difficile pour l'heure d'anticiper le montant des revenus de l'OIDD issus des programmes. L'Organisation suit une approche prudente dans ce domaine, en raison de l'environnement instable.
16. Le tableau 2 présente la répartition des prévisions de revenus soumis à restriction issus des programmes et récupérés au 31 août 2025. Le montant garanti des revenus issus des programmes pour 2026 s'élève à environ 22,3 millions d'euros, soit 89 % des 25 millions d'euros estimés pour les revenus soumis à restriction issus des programmes.
17. Le montant estimé des projets en attente est de 2,7 millions d'euros. Dans les programmes en attente figurent des projets actuellement examinés par les donateurs et classés selon leur statut (avancé ou intermédiaire) dans le processus d'approbation.

Tableau 2. Prévisions de revenus soumis à restriction issus des programmes et récupérés au 31 août 2025

Tableau 2

Revenus issus et récupérés* des programmes en euros					
Source		Budget proposé 2026		Budget approuvé 2025	
		Revenus bruts issus des programmes	Revenus récupérés des programmes	Revenus bruts issus des programmes	des programmes
Programmes en cours	A	22.295.000	2.056.550	32.650.000	4.002.000
Programmes en attente au 1 ^{er} septembre 2025					
Stade avancé du processus ** (100 %)		-		220.000	
Stade intermédiaire du processus ** (50 %)		2.705.000		6.430.000	
Total des programmes en attente	B	2.705.000	293.450	6.650.000	798.000
Total global	A+B	25.000.000	2.350.000	39.300.000	4.800.000

* Les revenus récupérés des programmes correspondent aux revenus provenant de la facturation des heures consacrées par le personnel à la mise en œuvre des programmes, plus des frais généraux.

** Les stades du processus sont déterminés selon la méthodologie de base de l'OIDD.

3. APERÇU DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

18. L'OIDD prévoit 37,6 millions d'euros de dépenses en 2026, soit une baisse globale de 30 % par rapport au budget approuvé pour 2025.

3.1 Budget axé sur les résultats

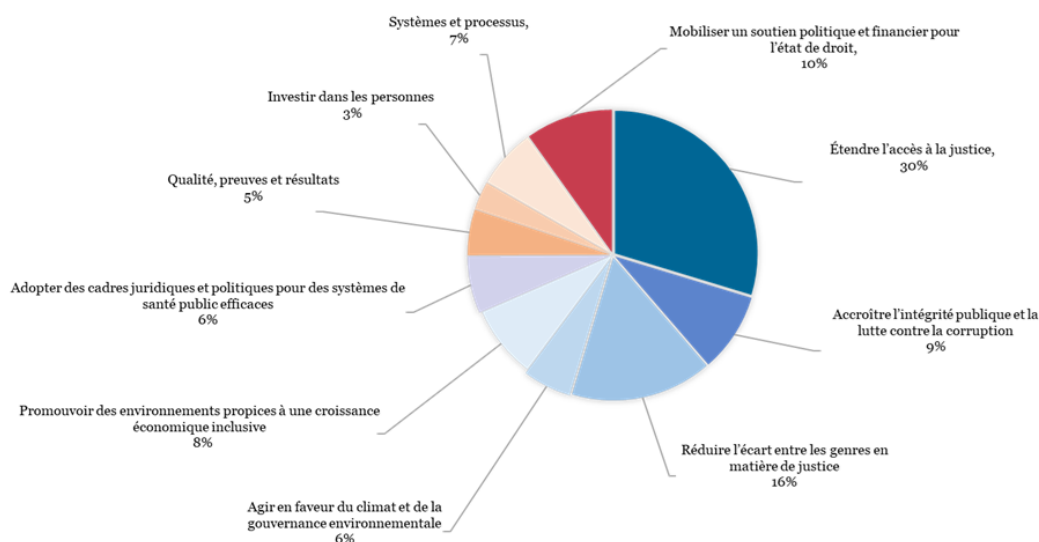
19. Les coûts estimés pour 2026 sont alignés sur les trois composantes du Plan stratégique de l'OIDD pour 2025-2028 – à savoir les résultats, la mobilisation d'un soutien politique et financier à l'état de droit, et les systèmes et capacités organisationnels.

20. Les six Résultats déterminent les accomplissements concrets que l'OIDD cherchera à obtenir au travers de ses programmes, de ses recherches et de son plaidoyer politique dans le cadre du cycle stratégique actuel. Le Plan souligne aussi l'importance de mobiliser un soutien politique et financier à l'état de droit au travers de partenariats, du travail de plaidoyer, de la mobilisation des ressources et de communications. La partie sur les systèmes et capacités organisationnels identifie les domaines où l'OIDD cherche à investir dans ses propres capacités, systèmes et ressources pour réaliser le Plan stratégique. Le

Plan de gestion comprend d'autres informations détaillant les priorités de l'OIDD dans chaque partie.

21. Le **graphique 1** donne une représentation indicative des dépenses proposées pour l'OIDD en 2026.

Graphique 1. Répartition des dépenses de fonctionnement pour 2026



3.2 Coûts directs des programmes

22. Les coûts directs des programmes pour 2026 devraient s'élever à 22,6 millions d'euros, soit une baisse de 35 % par rapport aux 34,7 millions dans le budget approuvé pour 2025. Ces estimations sont susceptibles d'évoluer selon le niveau de mise en œuvre des programmes.

3.3 Projets institutionnels

23. Selon la définition figurant dans la Déclaration de principe sur les coûts de l'OIDD, les projets institutionnels sont des initiatives distinctes et limitées dans le temps, destinées à accroître les capacités, l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation.
24. Ils visent à promouvoir au moins une des priorités exposées dans le Plan stratégique 2025-2028 et détaillées dans le Plan de gestion 2025-2026.
25. En 2026, l'OIDD poursuivra une approche de rationalisation en matière de projets institutionnels, en concentrant les ressources sur les initiatives qui représentent le plus fort impact organisationnel. Cela implique de consolider la performance et la gestion du changement, de moderniser les systèmes de TIC en vue d'accroître l'efficacité, et d'améliorer le suivi des résultats, le plaidoyer et les communications. Les économies générées par les mesures de réduction

des coûts dans le budget étayent une petite modalité catalytique de financement qui sera utilisée pour permettre l'allocation de ressources flexibles en amont, afin de tester des approches innovantes, de réagir rapidement aux priorités émergentes, d'accélérer l'impact dans les domaines stratégiques, et de débloquer des investissements de donateurs plus importants et à plus long terme.

26. L'OIDD propose un budget total de 2,5 millions d'euros pour les projets institutionnels en 2026, soit une hausse de 40 % par rapport au budget de 2025. Le montant prévu sera en partie couvert par un montant estimé à 1 million d'euros, reporté depuis 2025. Cette estimation a été établie fin août et peut évoluer au vu du contexte instable actuel et de l'incertitude financière en 2025.
27. La mise en œuvre des projets institutionnels et l'allocation de fonds dédiés seront étroitement contrôlées tout au long de l'année 2026.
28. Le tableau 3 présente la répartition des coûts par projet institutionnel. La mise en œuvre de ces projets peut être pluriannuelle en fonction de leur portée et de leur complexité.

Tableau 3. Projets institutionnels

Projet institutionnel	Projet de budget 2026	Description
Gestion des compétences	130.000	Renforcer les effectifs de l'OIDD en améliorant l'accueil, l'intégration et les systèmes de gestion de la performance
Gestion du changement	200.000	Soutenir les processus de changement qui accroissent la réactivité et l'implication du personnel dans un environnement de travail en évolution.
TIC	350.000	Investir dans des infrastructures numériques modernes, comprenant des logiciels de gestion des relations avec la clientèle et des systèmes de gestion des programmes, tout en testant l'intelligence artificielle et la disponibilité des données à travers les systèmes afin d'accroître l'efficacité et la transparence.
Modalité catalytique de financement	1.550.000	Allouer des ressources flexibles en amont afin de tester des approches innovantes, de réagir rapidement aux priorités émergentes, d'accélérer l'impact dans les domaines stratégiques, et de débloquer des investissements de donateurs plus importants et à plus long terme.
Plaider pour un soutien politique et financier à l'état de droit	50.000	Accroître la capacité de l'OIDD à mobiliser un soutien politique et financière aux initiatives d'état de droit au niveau mondial et national.
Communication et sensibilisation	50.000	Améliorer la visibilité de l'OIDD et l'implication des parties prenantes, y compris en finalisant et en optimisant le nouveau site web de l'Organisation en tant que plateforme de sensibilisation et de plaidoyer.
Collaboration avec les organisations régionales	70.000	Étendre la collaboration avec les organisations régionales – dont l'Union européenne et l'Union africaine – en vue de consolider les partenariats et d'augmenter l'impact et la pertinence de l'OIDD dans divers contextes.
Suivi et information institutionnels	150.000	Instaurer des systèmes fiables pour contrôler et suivre les résultats, y compris grâce à des tableaux de bord, des outils numériques de contrôle, une meilleure communication des résultats, et la mise en place du Cadre stratégique des résultats et ressources.
Total	2.550.000	

3.4 Activités institutionnelles

29. Les activités institutionnelles sont nécessaires au fonctionnement de l'OIDD, et sont de nature continue. Un million d'euros est prévu pour ces activités, soit une baisse de 40 % par rapport au budget 2025, traduisant ainsi des économies et des mesures de réduction des coûts continues pour améliorer l'efficacité et la rentabilité.
30. Les activités institutionnelles couvrent les capacités techniques et administratives qui permettent à l'OIDD de mener sa mission à bien à travers le monde. Bien que ces activités soient menées par le siège, l'antenne et les bureaux de liaison de l'OIDD, elles bénéficient à l'ensemble de l'Organisation. Les coûts des activités institutionnelles incluent : la direction et l'encadrement organisationnels ; la représentation ; le plaidoyer ; la mobilisation des ressources ; la recherche et l'apprentissage ; la communication ; les relations externes ; la gestion des ressources humaines ; les services administratifs ; la gestion financière ; l'approvisionnement ; les TIC ; et l'administration juridique. Les fonds non dépensés pour les activités institutionnelles ne sont pas reportés sur l'année suivante.

Tableau 4. Activités institutionnelles 2026

Département	Activités institutionnelles proposées pour 2026
Bureau de la directrice générale (dont direction et gestion organisationnelles, représentation, planification des stratégies et politiques, audit et conformité internes, fonds pour la conception des programmes, fonds institutionnels pour dépense imprévue)	261.500
Bureau de liaison avec l'ONU à Genève (dont plaidoyer, représentation, partenariats et questions de santé)	45.000
Bureau de liaison avec l'ONU à New York (dont plaidoyer, représentation et partenariats)	45.000
Département des programmes (dont plateforme de l'Initiative internationale pour l'aide et la transparence, plateforme d'apprentissage en ligne lié aux projets, conception des programmes)	46.000
Bureau de La Haye (dont compétences thématiques, partenariats et évaluations)	45.000
Recherches et apprentissage (dont production de synthèses et rapports de recherche, rédaction de contenus d'information sur l'égalité des genres, plaidoyer politique et formations)	90.000
Relations externes et partenariats (dont réunions de gouvernance, démarchage stratégique, mobilisation des ressources, communications)	170.000
Bureau du conseiller juridique (dont assistance juridique externe, négociation des accords de pays hôte)	42.000
Ressources humaines et services administratifs (dont recrutement et fonds de pension, soutien aux bureaux de pays, gestion de la sécurité au niveau mondial)	183.000
Services financiers et généraux (dont sécurité des infrastructures des TIC, gestion de la trésorerie, formations spécialisées)	72.500
Total	1.000.000

3.5 Frais de personnel

31. Les frais de personnel proposés pour 2026 s'élèvent à 9,2 millions d'euros, soit une baisse de 20 % par rapport au budget approuvé de 2025.
32. En réduisant son portefeuille de programmes, l'OIDD a entraîné des changements majeurs concernant ses effectifs. Fin août 2025, elle comptait 91 postes de moins rémunérés sur les projets qu'à la même période en 2024. Cette baisse concernait surtout les employés des bureaux de pays.
33. Dans le cadre des mesures de maîtrise des coûts adoptées en 2025, l'OIDD a fait des économies en matière de dépenses liées au personnel sur le budget de base, y compris en limitant au maximum le recrutement et en suspendant les augmentations de salaire et la mise en œuvre des conclusions des enquêtes menées sur les salaires en 2024.
34. Le projet de budget de fonctionnement pour 2026 s'appuie sur ces mesures en proposant de nouvelles économies et une plus grande efficacité quant aux frais de personnel, notamment au travers d'une réorganisation des effectifs et de la suppression de 12 postes rémunérés sur les fonds de base au siège et dans l'antenne, ce qui représente une baisse de 10 % du nombre de postes par rapport au budget 2025.
35. Les 9,2 millions d'euros proposés couvrent les frais de personnel suivants :
 - Le salaire de base et les avantages des employés de l'OIDD sous contrat à durée déterminée (CDD) (voir tableau 5), estimés à 6,8 millions d'euros ;
 - Les honoraires des travailleurs indépendants (voir tableau 5) impliqués dans les activités institutionnelles et administratives au siège, dans l'antenne et les bureaux de liaison, estimés à 2,2 millions d'euros ;
 - Des frais généraux de personnel de 100 000 euros pour couvrir les congés parentaux, les indemnités de licenciement et les dépenses liées au recrutement ;
 - Une provision pour imprévus liés au personnel des programmes de 100 000 euros. L'OIDD est une organisation qui gère des projets et fait appel à des travailleurs indépendants rémunérés directement grâce au budget alloué aux programmes. Comme toute organisation qui gère des projets, elle sait que dans certaines circonstances temporaires, ce budget peut ne pas couvrir la totalité de ces honoraires. C'est pourquoi elle choisit de mettre de côté une somme modeste destinée aux imprévus, afin de pouvoir bénéficier des compétences de ces professionnels quoi qu'il arrive.
36. Le projet de budget intègre un taux de postes vacants de 12 % pour tenir compte du nombre attendu de postes à pourvoir et de la rotation naturelle du personnel due aux démissions, aux fins de contrat, aux départs en retraite et à la

réorganisation des effectifs. L'OIDD continuera de surveiller attentivement les dépenses et de procéder aux ajustements nécessaires.

37. Le tableau ci-dessous présente la répartition des postes rémunérés sur les frais de base par département et des employés rémunérés sur les programmes, et l'écart par rapport à 2025.

Tableau 5. Répartition des employés sous contrat à durée déterminée et sous contrat de mission, rémunérés sur les frais de base, par département au siège, à La Haye, à Genève et à New York en 2026 – Comparaison avec 2025

CDD par département	Total 2025	Total 2026	Écart
Bureau de la directrice générale	8	7	-1
Genève	2	2	0
New York	2	2	0
Gestion des programmes	17	15	-2
La Haye	5	6	1
Recherche et apprentissage	4	3	-1
Relations externes et partenariats	7	6	-1
Bureau du conseiller juridique	4	4	0
Ressources humaines et services administratifs	15	14	-1
Services financiers et généraux	14	13	-1
Total CDD	78	72	-6

Indépendants par département	Total 2025	Total 2026	Écart
Bureau de la directrice générale	6	6	0
Genève	1	1	0
New York	1	1	0
Gestion des programmes	7	7	0
La Haye	5	3	-2
Recherche et apprentissage	4	4	0
Relations externes et partenariats	8	7	-1
Bureau du conseiller juridique	3	2	-1
Ressources humaines et services administratifs	5	4	-1
Services financiers et généraux	6	5	-1
Total indépendants	46	40	-6

Total postes	124	112	-12
---------------------	------------	------------	------------

Tableau 6. Travailleurs indépendants rémunérés sur les revenus soumis à restriction issus des programmes par région, au 31 août 2025 – Comparaison au 31 août 2024

Lieu	31 août 2024	31 août 2025	Écart
Afrique	87	89	2
Asie	95	16	-79
Europe de l'Est et Asie centrale	47	44	-3
Europe*	29	25	-4
Amérique latine et Caraïbes	9	4	-5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	12	10	-2
Total	279	188	-91

* Postes au siège et dans l'antenne travaillant à temps plein sur des projets spécifiques financés sur les revenus soumis à restriction issus des programmes.

3.6 Frais de bureau

38. Les frais de bureau sont estimés à 2,2 millions d'euros, soit une hausse de 5 % par rapport au budget approuvé de 2025.
39. Cet écart reflète la hausse du coût de l'eau, de l'énergie et d'autres services administratifs comme les licences de TIC et des adhésions à diverses plateformes dans les bureaux de l'OIDD. Le tableau 7 ci-dessous présente le budget par lieu.

Tableau 7. Frais de bureau 2026 par lieu

Bureau	Fonction principale	Budget approuvé 2025	Budget proposé 2026	Écart budget 2025
Rome	Siège	1.345.000	1.435.000	7%
La Haye	Expertise thématique, partenariats et évaluations	398.000	398.600	0%
Genève	Plaidoyer, représentation, partenariats et questions de santé	88.000	94.400	7%
New York	Plaidoyer, représentation et partenariats	109.000	112.000	3%
Dépréciation	S.O.	160.000	160.000	0%
Total		2.100.000	2.200.000	5%

4. BUDGET D'INVESTISSEMENT

40. Le tableau 8 résume les dépenses d'investissement de l'OIDD proposées pour 2026. L'Organisation anticipe de reporter en 2026 le solde non dépensé des 2 millions d'euros, environ, prévus pour les dépenses d'investissement dans le budget approuvé pour 2025.

Tableau 8. Projet de budget d'investissement pour 2026

	Budget approuvé 2025	Budget proposé 2026
Actif immobilisé		
Technologies de l'information et de la communication	130.000	130.000
Mobilier, installations et autres biens	40.000	40.000
Améliorations locatives	1.943.000	1.943.000
Provision pour imprévus	50.000	50.000
Total	2.163.000	2.163.000

41. L'OIDD continuera de mettre à jour son infrastructure en matière de TIC afin d'améliorer la fonctionnalité, la flexibilité et les systèmes. Cela requiert des équipements et des licences supplémentaires, ainsi que des améliorations des TIC en termes de sécurité.
42. Les dépenses relatives au mobilier, aux installations et à d'autres biens comprennent le remplacement du vieux mobilier et l'achat d'autres petits équipements de bureau.
43. Les améliorations locatives incluent le montant de la rénovation du siège de l'OIDD à Rome. Il s'agit d'un projet de longue date, qui fait actuellement l'objet d'un examen au vu de l'évolution de la situation financière.

5. RÉSERVES

Tableau 9. Comparaison entre les réserves réelles et les objectifs de réserves

	2024 Budget	2025 Budget
Réserves non soumises à restriction	11.768	13.109
Objectif de réserves		
50 % des dépenses liées au fonctionnement	6.900	7.475
Préfinancement	1.836	1.200
Objectif de réserves	8.736	8.675
Objectif d'excédent de réserves	3.032	4.434

44. Conformément à la Politique sur les réserves approuvée par la Commission permanente le 23 juillet 2019, le niveau minimal de réserves non soumises à

restriction doit correspondre à six mois de dépenses de fonctionnement prévues, comprenant le budget consacré aux dépenses institutionnelles et les éventuelles sommes engagées pour préfinancer des projets pour les six mois suivants. Ce niveau est révisé tous les ans.

6. FONDS OPÉRATIONNEL

45. Le Fonds opérationnel a été institué par la résolution n° 2/2019 approuvée par l'Assemblée des Parties de l'OIDD. Comme précisé dans la Politique sur les réserves, celui-ci comprend l'excédent de revenus non soumis à restriction par rapport au minimum requis de réserves non soumises à restriction qui sont allouées au Fonds par la Commission permanente. Le Fonds opérationnel est géré par la directrice générale dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la croissance de l'Organisation.
46. En vertu de la résolution n° 2/2019, la Commission permanente est autorisée à examiner et valider tout nouveau versement au Fonds opérationnel une fois par an, une fois les états financiers certifiés annuels réalisés. Le tableau 10 présente le solde du Fonds opérationnel au 31 août 2025.
47. Toute hausse du Fonds opérationnel sera calculée une fois les résultats opérationnels finaux de 2025 confirmés et présentés à la Commission permanente.

Tableau 10. Fonds opérationnel au 31 août 2025

Fonds opérationnel	En milliers d'euros
Solde de départ (01/01/2025)	3.159
Montant des dépenses au 31 août 2025	(15)
Montants engagés dans les projets :	
<i>Accroître la lutte contre la corruption dans la région Amérique latine et Caraïbes</i>	(55)
<i>Améliorer la gestion des ressources terrestres et naturelles</i>	(114)
Solde au 31 août 2025	2.975

7. FACTEURS QUI PEUVENT INFLUENCER LES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES

7.1 Revenus

48. L'OIDD a une base de donateurs assez restreinte, et la majorité des fonds soumis et non soumis à restriction proviennent d'un petit nombre de donateurs. Cette situation crée un risque de baisse soudaine de revenu si un donateur modifie son soutien à l'OIDD. L'Organisation a renforcé ses capacités de mobilisation des ressources et discute actuellement avec de nouveaux

donateurs potentiels en vue d'obtenir des fonds non soumis à restriction et affectés aux programmes.

7.2 Activités

49. La capacité de mise en œuvre de l'OIDD est influencée par le niveau de stabilité et de sécurité dans les pays où nous intervenons. Comme en 2025, l'Organisation surveillera de près la situation dans tous les pays où elle est présente, et ajustera les plans de ses programmes afin d'atténuer toute répercussion négative.
50. L'OIDD travaille dans certains pays sans disposer d'un accord de pays hôte ou document équivalent, ce qui limite ou empêche la reconnaissance de ses privilèges et immunités, et engendre des risques bancaires et financiers, entre autres. L'OIDD a pour priorité de conclure des accords de pays hôte ou des accords comparables avec tous les pays où elle intervient.

7.3 Coûts fixes

51. Une partie des coûts de l'OIDD varie en raison du caractère fluctuant de ses sources de revenus et de la nature de son travail. Chaque année peut voir l'achèvement et la fermeture d'activités dans certains pays, et le lancement et/ou le développement d'activités dans d'autres. Cette agilité est essentielle pour permettre à l'OIDD de mener ses projets à bien et de limiter les risques financiers. Néanmoins, certains coûts sont fixes ou seulement variables à moyen terme.

7.4 Provision pour imprévus

52. En raison de la nature imprévisible de ses revenus, l'OIDD inclut dans son budget une somme destinée à couvrir les imprévus, afin de limiter l'impact des risques pouvant survenir durant un exercice fiscal. En 2026, l'OIDD prévoiera 10 000 euros de provision pour imprévus liés aux projets (et non au personnel), 100 000 euros de provision pour imprévus liés aux activités institutionnelles, et 100 000 euros de provision pour imprévus liés au personnel des programmes. Le montant total de ces provisions s'élève à 210 000 euros, soit moins d'1 % du total de Budget de fonctionnement proposé pour l'OIDD en 2026.

/FIN